



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
VOTANTS	11

Étaient présents : Hervé DAVAL, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents : Karine MATHEY, Sonia DEVOUASSOUD et Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Karine MATHEY / Mandataire : Jacques SERRAILLE

Mandant : Sonia DEVOUASSOUD / Mandataire : Ingrid BEAUJEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20250409-DCM2025-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire élu : Éric FEUGÈRE

DÉLIBÉRATION N° 2025-15 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DCM2021-041 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 dans laquelle il est stipulé qu'un Compte Financier Unique (CFU) peut être mis en œuvre à titre expérimental et que ce CFU se substitue aux comptes administratif et de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Sous la présidence de Jacques SERRAILLE, adjoint en charge des finances, il est présenté les résultats par chapitre du Compte Financier Unique du budget Commune, tels qu'ils résultent de l'exercice 2024 :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - COMMUNE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap 011	Charges à caractère général	142 529,46 €
Chap 012	Charges de personnel	348 183,17 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	106 057,49 €
Chap 014	Atténuations de produits	75 592,00 €
Chap 66	Charges financières	23 336,33 €
Chap 67	Charges spécifiques	1 100,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre	108 547,06 €
TOTAL		805 345,51 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap 70	Produits des services	20 532,20 €
Chap 73	Impôts et taxes	699 203,90 €
Chap 74	Dotations et participations	38 359,14 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	102 081,67 €
Chap 77	Produits spécifiques	81 819,17 €
Chap 013	Atténuations de charges	17 779,07 €
Chap 042	Opérations d'ordre	4 992,50 €
TOTAL		964 767,65 €

Excédent fonctionnement 2024 159 422,14 €

Excédent fonctionnement antérieur 73 104,05 €

Excédent fonctionnement net 232 526,19 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap 16	Emprunts & dettes assimilées	35 302,71 €
Chap 20	Immos incorporelles	6 214,80 €
Chap 204	Sub d'équipement versées	42 634,52 €
Chap 21	Immos corporelles	399 898,19 €
Chap 040	Opérations d'ordre	4 992,50 €
TOTAL		489 042,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap 13	Subventions d'investissement	196 648,53 €
Chap 21	Immos corporelles	244,96 €
Chap 10	Dotations et fonds divers	233 042,74 €
Chap 040	Opérations d'ordre	108 547,06 €
TOTAL		538 483,29 €

Excédent d'investissement 2024 49 440,57 €

Déficit d'investissement antérieur -13 590,20 €

Excédent d'investissement net 35 850,37 €

Restes à réaliser dépenses investissement -25 160,63 €

Excédent d'investissement net 10 689,74 €

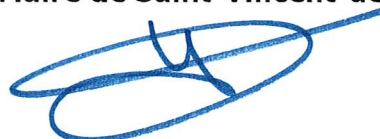
Où cet exposé, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le secrétaire,
Éric FEUGÈRE




Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.